



Procès-verbal de réunion du Comité National de l'ITIE

PV. N°4 du 19/06/2018

Le mardi 19 juin de l'année 2018 à 12 heures TU, s'est tenue une réunion du Comité National de l'ITIE dans ses propres locaux.

L'ordre du jour a porté sur les points ci-après:

1. L'examen pour adoption définitive du plan d'action 2018/ 2019 ;
2. Une mise au point à propos des mesures correctives sur la participation de l'Etat (suite à la publication de la convention SNIM-Etat), la transparence des contrats et les transferts infranationaux ;
3. L'état d'avancement du dossier Validation ;
4. Divers.

I. Déroulement de la réunion

La réunion a commencé par une prise de parole du Président qui s'est attelé à rappeler les différents points inscrits à l'ordre du jour. Il s'en est suivi un tour de table du fait de la présence de nouveaux membres du Comité National ITIE et d'un invité provenant de la Coopération allemande GIZ.

Avant d'aborder les points susmentionnés, le Président a rappelé l'enjeu de la réunion par rapport à la validation dont l'échéance est proche (le 8 septembre 2018).

Pour ce qui concerne **le premier point**, le Président a ordonné la projection du plan d'action 2018/ 2019 et son examen détaillé par les membres présents. Contrairement au plan initial, ce plan d'action examiné a eu l'opportunité de contenir une nouvelle partie dite note de couverture qui, non seulement, met en exergue les priorités de l'Etat en matière de gouvernance des ressources publiques, mais aussi et surtout prend comme référentiel la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP). Le Secrétaire permanent du CNITIE a effectué un exposé sur les éléments essentiels de la SCAPP en rapport avec le plan d'action en question.

Pour ce qui est du second point, il y a eu une mise au point de la part du Président à propos des mesures correctives sur la participation de l'Etat (suite à la publication de la convention SNIM-Etat), la transparence des contrats et les transferts infranationaux.

Les débats qui ont suivi cette mise au point ont permis de constater une satisfaction de la part des membres du Comité National surtout à la publication de la convention Etat/SNIM.

Concernant **la transparence des contrats**, il a été rappelé par le Président que des efforts appréciables ont été faits de la part du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines dans le cadre de la politique de divulgation. Pour le secteur minier, par exemple, outre la convention-type qui, du reste est applicable à toutes les compagnies de la même façon, la convention Etat/SNIM est désormais publiée sur le site du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (www.petrole.gov.mr).

Quant aux **transferts infranationaux**, ils ne sont pas applicables dans le contexte mauritanien. Toutefois, il échoira à l'Administrateur indépendant, dans le cadre de sa mission de conciliation, de qualifier ou non un flux quelconque de transfert infranational en se fondant sur les critères de la Norme 2016 et de la Note d'Orientation y relative.

Les membres du Comité ont effectivement constaté l'inexistence de flux financiers qualifiables pour le moment de transferts infranationaux et préfèrent que les investigations de l'Administrateur indépendant prouvent le contraire.

Concernant **le troisième et dernier point** consacré à l'état d'avancement du dossier Validation, un briefing a été fait par le Secrétaire permanent sur l'état des lieux du processus. Il a été notamment abordé les points suivants :

- ✓ Le calendrier de la seconde validation ;
- ✓ Les informations supplémentaires requises dans le cadre de la validation ;
- ✓ Le rapport annuel d'avancement ;
- ✓ Les documents à préparer dans le cadre de cette seconde validation ;
- ✓ L'exercice de pré-validation à effectuer par les membres du Comité National courant juillet 2018.

En divers, il a été, d'abord, à monsieur El Hadramy Mohamed Mahmoud, Conseiller Technique au Programme de Renforcement de la Décentralisation et des Finances Publiques (ProDeF) à la GIZ d'exposer l'état d'avancement du projet sur les Données ouvertes. Prenant la parole, il a fourni l'information comme quoi, son institution a eu l'honneur d'appuyer le Comité National dans la mise en place et en œuvre de ce projet, d'une part.

D'autre part, il a rappelé que quatre sous-commissions ainsi dénommées ont été institués :

- ✓ Sous-commission régies financières
- ✓ Sous-commission MPEM
- ✓ Sous-commission Entreprises extractives.

Ces groupes fonctionnent sous la houlette d'un Comité de pilotage comprenant :

- ✓ Le Président du Comité National ITIE
- ✓ Le Secrétaire permanent
- ✓ Le chargé de communication
- ✓ Le Conseiller technique Finances publiques à la GIZ
- ✓ L'expert CIM IT
- ✓ L'Assistante technique GIZ au CNITIE.

Il a également été question des contraintes logistiques des points focaux de la société civile provenant de l'intérieur pour les besoins des activités du Comité National ITIE. La nécessité de leur prise en charge est à l'ordre du jour.

II. Recommandations et propositions formulées

- ✓ La publication de la Convention Etat/SNIM sur le site web du Comité national ITIE ;
- ✓ Programmation de l'exercice de pré-validation les 26 et 27 juillet 2018 ;
- ✓ La réparation des TDRs relatifs au recrutement d'un consultant chargé d'élaborer la Note de cadrage portant sur la divulgation de la propriété réelle ;
- ✓ L'institution d'une sous-commission chargée de superviser la préparation du rapport annuel d'avancement ;
- ✓ L'envoi des fiches de pré-validation et de tous les documents nécessaires à la préparation de la validation.

Le Président a tenu informés les membres de sa participation au prochain Conseil d'Administration de l'ITIE international qui se tiendra à Berlin, en Allemagne et ce, en qualité d'observateur.

III. Décisions prises

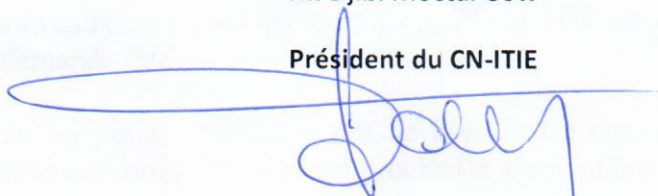
- ✓ L'adoption du plan d'action révisé 2018 /2019
- ✓ Recrutement d'un consultant pour l'élaboration de la Note de cadrage pour la divulgation de la propriété réelle
- ✓ La prise en charge des **points focaux de la société civile provenant de l'intérieur** pour les besoins des activités du Comité National ITIE.

Constatant que l'épuisement des points inscrits à l'ordre du jour, le président a ordonné *la levée de la séance.*

Ont signé ce procès-verbal :

M. Djibi Moctar Sow

Président du CN-ITIE



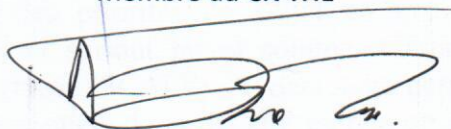
M. Ba Aliou Coulibaly

Membre du CN-ITIE



M. NDah Ould Mohamed Saleh

Membre du CN-ITIE



CNITIE
TEL. 524 30 84 - FAX. 524 30 83
BP 2735
Nouakchott - Mauritanie

*Le S. Permanent
Pour Modification*